

Nouveaux horizons à Saint-Armand...

Invitation à participer à la création d'activités communautaires

En lisant l'annonce du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » dans *L'Avenir & Des Rivières* du 27 mai dernier, j'ai tout de suite pensé que Saint-Armand devrait profiter de cette aide (25 000 \$) offerte par le gouvernement fédéral pour améliorer la qualité de vie des collectivités par la participation sociale.

Comme le programme s'adresse aux administrations municipales, j'en ai fait part à notre Conseil municipal, durant la période de questions de l'assemblée publique du 1^{er} juin; le maire et les conseillers ont alors manifesté de l'intérêt pour cette idée. Fort de cet appui de principe, j'ai ensuite rédigé un plan de travail provisoirement intitulé « Vieillir à Saint-Armand ». Et j'ai proposé ce plan au conseiller Clément Galipeau, responsable du dossier au Conseil, qui l'a endossé. Lors de l'assemblée publique du 6 juillet, le Conseil a approuvé le plan. La municipalité a aussi accepté de prendre à sa charge les coûts rattachés aux communications et de mettre un local à la disposition du comité de travail chargé d'élaborer un projet répondant aux objectifs du programme « Nouveaux horizons pour les aînés ».

« des activités qui favorisent le transfert des savoirs et des connaissances »

Trois étapes sont prévues avant d'acheminer la demande de subvention.

1^{ère} étape : sondage tous âges (avant le 20 juillet 2009)

- Vérification par un sondage de l'intérêt et des besoins du monde de Saint-Armand de tous âges.
- Formation d'un comité de travail avec tous ceux et celles qui veulent s'impliquer bénévolement dans la conception, l'organisation et la gestion du projet.

2^e étape : élaboration du projet par le comité (du 21 juillet au 31 août 2009)

- Compilation et analyse des résultats du sondage; discussion sur les suites à leur donner.
- Élaboration d'un projet d'activités répondant aux besoins et aux intérêts manifestés dans le sondage, en veillant à ce qu'il soit admissible à la subvention.
- Information à la population de l'évolution du projet.
- Rédaction d'un document de présentation.
- Recherche de partenaires et d'appuis.

3^e étape : présentation publique du projet (du 1^{er} au 10 septembre 2009)

- Présentation publique du projet au Conseil municipal et à la population de Saint-Armand.
- Envoi par le Conseil municipal de la demande de subvention au gouvernement du Canada.

LE PROJET, SI LA SUBVENTION EST ACCORDÉE, SERA RÉALISÉ EN 2010.

Le programme, en bref

Quel est l'objectif du programme « Nouveaux Horizons pour les aînés » ?

Le programme vise à ce que les aînés **profitent de la qualité de vie de leur collectivité et y contribuent par leur participation sociale et leur vie active.**

En quoi ce programme est-il intéressant pour nous?

Il offre du financement (jusqu'à 25 000 \$) pour des projets communautaires qui encouragent les aînés à **contribuer au mieux-être social de leur collectivité en transmettant leurs compétences, leur expérience et leur sagesse**, et à réduire le risque d'isolement en les encourageant à jouer un rôle actif dans la société.

Quelles sont les conditions pour qu'un projet soit admissible à la subvention?

Il faut que le projet favorise la participation citoyenne grâce au développement et au maintien d'une culture de bénévolat et qu'il contribue au développement et au maintien des habiletés et des compétences personnelles des aînés tout en favorisant le transfert des savoirs et des connaissances des personnes aînées.

Pour être admissible, un projet doit être principalement **conçu, mené et exécuté par des aînés**. Il faut que les aînés guident l'élaboration de la mise en œuvre du projet et non pas seulement qu'ils en tirent des avantages.

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- les aînés doivent participer à la planification et à la mise en application des activités;
- être sans but lucratif;
- proposer de nouvelles activités en évitant tout doublement des activités déjà offertes dans la collectivité par d'autres organismes;
- avoir une durée maximale de 12 mois. Si les activités se poursuivent au-delà de 52 semaines, elles devront ensuite s'autofinancer.

Un projet doit répondre directement aux besoins de la collectivité et être axé sur celle-ci; les activités doivent profiter à la collectivité. Priorité aux projets qui misent sur les partenariats et la collaboration avec d'autres groupes communautaires et des promoteurs.

LES MEILLEURES DEMANDES SONT CELLES QUI TOUCHENT LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE PERSONNES DANS LA COLLECTIVITÉ ET QUI NE S'ADRESSENT PAS SEULEMENT AUX AÎNÉS, MAIS ÉGALEMENT AUX ENFANTS, AUX JEUNES, AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET À TOUS LES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ QUI EN ONT BESOIN.

Documentation complète sur le programme « Nouveaux horizons pour les aînés » disponible sur le site du gouvernement du Canada : http://www.hrsdc.gc.ca/fra/partenariats_communautaires/aines/index.shtml

New Horizons in Saint-Armand...

Invitation to participate in the creation of community activities

By reading the announcement of the program "New horizons for seniors" in the *L'Avenir & Des Rivières* newspaper of May 27th, I thought at once that Saint Armand should take advantage of this help (25 000 \$) offered by the federal government to improve the quality of life of communities by the social participation.

As the program is addressed to the municipal administrations, I announced it to our Town Council, during the period of questions of the public assembly of June 1st; the mayor and the councillors then demonstrated an interest for this idea. Fortified by this principal support, I then drafted a work plan that I temporarily entitled "Aging in Saint-Armand", with the help of councillor Clément Galipeau, who has agreed to be responsible for the file for the Council.

At the public assembly of July 6th, the Council approved the plan. They also agreed to pay for the costs connected with communications and to supply premises to the work committee asked to elaborate a project answering the objectives of the program.

"activities favouring the transfer of knowledge"

Three steps are planned before forwarding the subsidy application.

1st step: poll any age (before July 20th, 2009)

- Check by a poll the interest and the needs of the people of any age in Saint-Armand
- Formation of a work committee with all those who want to get voluntarily involved in the conception, the organization and the management of the project.

2nd step: elaboration of the project by the committee (from July 21th to August 31st, 2009)

- Compilation and analysis of the results of the poll.
- Discussion about the follow-up to give to them.
- Elaboration of an activities project meeting the needs and the interests shown in the poll, but making sure that it is eligible to the subsidy.
- Information to the population on the evolution of the project.
- Drafting of a presentation document.
- Research for partners and supports.

3rd step: public presentation of the project (from the 1st to the 10th of September, 2009)

- Public presentation of the project to the Town Council and to the population of Saint Armand.
- Forwarding of the subsidy application to the government of Canada by the Town Council.

THE PROJECT, IF THE SUBSIDY IS GIVEN, WILL BE REALIZED IN 2010.

The Federal Program "New Horizons", in brief

What is the goal of the « New Horizons for seniors » program?

The New Horizons for Seniors Program helps to ensure that **seniors can benefit from, and contribute to, the quality of life in their communities**, through active living and participation in social activities.

Why is this program interesting for us?

Because it provides funding up to \$25,000 for projects that encourage seniors to **contribute to their communities by sharing their skills, wisdom and experience** and helping to reduce isolation by encouraging them in playing an active role in the society.

What are the conditions for a project to be eligible to the subsidy?

The project has to favour the participation of citizens by developing and maintaining a voluntary culture and to contribute to developing and maintaining seniors' personal skills and abilities while favouring the transfer of knowledge from seniors.

To be eligible to the subsidy has to be **designed, managed and carried out mainly by seniors**. Seniors have to guide the elaboration of the implementation of the project and not only take advantage of it.

The project has to answer to the following criteria:

- seniors have to participate in the planning and the implementation of the activities;
- to be non-profit-making;
- suggest new activities by avoiding any splitting activities already offered in the community by other organizations or municipal administration;
- to have a maximum period of 12 months. If the activities last over 52 weeks, they will then have to become self-financing.

A project must directly answer to the needs of and be focused on the community. Priority to projects which count on partnerships and collaboration with other community groups and promoters.

THE BEST APPLICATION ARE THE ONES TOUCHING A GREAT NUMBER OF PEOPLE IN THE COMMUNITY AND ARE NOT ADDRESSED ONLY TO SENIORS, BUT CHILDREN, YOUNG PEOPLE, DISABLED PEOPLE AS WELL AND OTHER MEMBERS OF THE COMMUNITY WHO NEED IT.

Complete documentation of the program "New Horizons for Seniors" available on the site of the government of Canada:

http://www.hrsdc.gc.ca/eng/community_partnerships/seniors/index.shtml